

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_041

Séance du mardi 10 avril 2018

Membres en exercice : 28

Date de la convocation: 06/04/2018

Présents : 15

*L'an deux mille dix-huit et le dix avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Votants: 15

Pour : 14

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric
FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO,
Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias
CORNEVAUX

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul
COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION,
Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Yves
SERVIERE

Objet: Vote du budget primitif - eau_pont_montvert_sud_lozere - DE_2018_041

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la
Commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozere,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozere pour l'année 2018 présenté
par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 021 724.06 Euros

En dépenses à la somme de : 1 021 724.06 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RF Préfecture de Mende
DÉPENSES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2018 048-200057594-20180410-DE_2018_041-DE

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	41 560.00
014	Atténuations de produits	27 441.00
65	Autres charges de gestion courante	1 100.00
66	Charges financières	21 000.00
67	Charges exceptionnelles	8 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 670.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	38 677.06
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		253 448.06

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	99 000.00
74	Subventions d'exploitation	83 131.06
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 317.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		253 448.06

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	174 750.00
21	Immobilisations corporelles	441 860.00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 955.75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 317.00
001	Solde d'exécution sect ^a d'investissement	34 393.25
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		768 276.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	435 991.00
16	Emprunts et dettes assimilées	216 615.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 670.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		768 276.00

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

